



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## AVIS D'IMPÔT 2019

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

La notice de cet avis est disponible dans [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) via la barre de recherche

M NOGUES REMI  
3 LABAT  
31510 ST BERTRAND DE COMMINGES

### Vos références

Numéro fiscal (C) : 30 20 094 581 266  
Référence de l'avis : 19 31 4346416 62

Numéro de propriétaire : 472 N00001 W

Débiteur(s) légal(aux) :  
PROP/INDIVIS 4321 MC9GTP  
M NOGUES REMI GEORGES

PROP/INDIVIS 11143 MC9GTQ  
MME SZABO MAEVA ALEXANDRA P

Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 12/08/2019  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2019

### Votre situation

#### MONTANT À PAYER

Au plus tard le **15/10/2019**

**465,00 €**

31051

Vous devez payer cette somme, soit :

- en ligne sur **impots.gouv.fr** en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider;
- en adhérant au prélèvement à l'échéance, au plus tard le **01/10/2019**, sur **impots.gouv.fr**, par téléphone ou courriel (aux coordonnées indiquées dans le cadre « Vos démarches »).

Pour 2020, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation depuis votre messagerie sécurisée sur **impots.gouv.fr** ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, avant le 31 décembre 2020 (sauf cas particuliers visés à l'article R\* 196-2 du livre des procédures fiscales). Pour les locaux commerciaux et industriels, vous devez vous rapprocher du centre des impôts fonciers ou de la cellule foncière qui reste compétente en matière de gestion de la taxe foncière (ses coordonnées sont disponibles auprès de votre centre des finances publiques).

## Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel** : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr
- ⇒ **Par téléphone** :  
 - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service : 0 810 012 011\* - Courriel : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE 69327 LYON CEDEX 3  
 - Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :  
 Pour obtenir des réponses plus détaillées :  
 • Sur le paiement de votre impôt :  
 TRESORERIE DE GOURDAN-MONTREJE  
 6 RUE DU BARRY - 31210 MONTREJEAU  
 Tél : 05 61 95 81 53
- Sur le montant de votre impôt :  
 CENTRE DES IMPOTS FONCIER SAINT-GAUDENS - SECTEUR FONCIER 1ER SECTEUR  
 PLACE DU PILAT - BP 10042 31801 ST GAUDENS CEDEX  
 Tél : 05 61 94 85 44

*\*(Service 0,06 € / min + prix appel - depuis l'étranger renseignez-vous auprès de votre opérateur)*

Département : 31 HAUTE GARONNE

Commune : 472 ST-BERTRAND-DE-COMMINGES

TF 2019		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
<b>Propriétés bâties</b>	Taux 2018	9,32 %	%	2,43 %	21,90 %	0,205 %	%	0,0941 %	
	Taux 2019	9,32 %	%	2,62 %	21,90 %	0,196 %	%	0,0907 %	
	Adresse	3 LABAT							
	Base ①	1324		1324	1324	1324		1324	
	Cotisation	123		35	290	3		1	452
	Cotisation lissée ②								
	Adresse								
	Base ①								
	Cotisation								
	Cotisation lissée ②								
Cotisations 2018	121		31	284	3		1		
Cotisations 2019	123		35	290	3		1	452	
Variation	+1,65 %	%	+12,90 %	+2,11 %	0 %	%	0 %		
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
<b>Propriétés non bâties</b>	Taux 2018	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2019	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres Non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisations 2018								
	Cotisations 2019								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État							Droit proportionnel :		
Base Collectivité							Droit fixe :		
						Frais de gestion de la fiscalité directe locale		13	
						Dégrèvement Habitation principale			
						Dégrèvement JA État			
						Dégrèvement JA Collectivité			
						<b>Montant de votre impôt :</b>		<b>465</b>	